

Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 27 - Août - 2021



Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



Fédération Départementale des Chasseurs

du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : contact@fdc83.com



SOMMAIRE

03	Le mot du président
04	Ruralité : [...] près de 380 000 participants !
05	Brigitte BARDOT condamnée...
06	Chasse à la glu : [...] La FNC Boycotte le CNCFS
07	Max MERCURIO nouveau président de la FRC PACA
08	Glu ! Un coup d'arrêt brutal ...
09	Un départ très émouvant
10	Remerciements du président [...] Marc MEISSEL
11	Un nouveau bureau au 1er juillet pour la FDC83
12	Laurent FAUDON, un homme d'engagement
13-15	Compte rendu des réunions de secteurs juin 2021
16-17	Unis pour la biodiversité
18	Formation décennale à la sécurité
19-20	Interdiction d'utilisation des munitions de plomb
21	Observations loup
22	Un fête phare pour la chasse ...
23	Un dimanche à la chasse
24	Association des Jeunes Chasseurs du Var
25	Que dit la réglementation [...] pistes DFCI et ...
26	Hommage Raymond CANOLLE
27	Heures légales [...] du soleil et petites annonces

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDC83

Directeur et Rédacteur en chef :
Marc MEISSEL, Président de la FDC83

IMPRESSION

Print concept

Traverse de la Bourgade
13400 AUBAGNE

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ,

PETITES ANNONCES

Elan-Com
Tél. 07 88 57 84 82
mag@fdc83.com

© CRÉDIT PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER,
Philippe ORSINI (Photo Couverture)

RÉDACTION

FDC83, Elan-com, Christel HELSTROFFER

CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Elan-Com
contact.elancom@gmail.com
Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10 - www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50 - www.onf.fr

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Tél. 04 94 68 76 59 - www.ofb.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15 www.impcf.eu

Les lieutenants de Louveterie du Var

Le président M. Emile SAMAT

Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11

Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV)

Tél. : 06 88 97 69 64 - www.fgpv.fr

Email : bernard.gerard83@gmail.com

Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Le président : M. Gilles VERRET

Tél. : 06 18 96 45 10 - www.piegeurduvar.fr

Email : piegeurduvar@gmail.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

M. Lionel QUENO Tél. : 06 03 83 28 56

ADCG83

Le président M. Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01

Email : arnoultge@wanadoo.fr - www.ancgg.org/ad83

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

Le Président M. Jean-Louis BRIATORE

Tél. : 06 26 31 85 15 - www.unucr.fr

AFACCC83

Le président M. Alain ZACCHEI - Tél : 06.70.84.69.29

Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61

Email. : gbleu83@hotmail.fr



Amis chasseurs,

Le 1^{er} juillet 2021, une grande page de l'histoire de la chasse varoise s'est tournée. Le président Marc MEISSEL a mis un terme à son mandat de président au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var et de la Fédération Régionale Provence Alpes Côte d'Azur. Il a marqué notre passion pendant 46 ans de présence au sein du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs dont 42 en tant que président. C'est pour cela que nous avons souhaité que le siège de la FDC83 porte le nom « Marc MEISSEL » en remerciement de tout son engagement pour la chasse et je peux vous dire que ce fut un moment très intense et riche en émotion quand,

lorsque nous étions tous réunis, nous lui avons dévoilé la plaque commémorative à son nom.

Et c'est moi Laurent FAUDON, qui ai aujourd'hui l'honneur de reprendre le flambeau de notre institution avec une nouvelle équipe en place, pendant ces 10 mois, avant notre prochaine assemblée générale qui se déroulera en 2022. C'est une équipe rajeunie, motivée, pleine de nouvelles idées pour notre département et surtout prête à relever tous les défis que je suis fier de vous présenter. Je peux vous assurer que l'on ne reculera devant rien et je serai le président de tous les chasseurs varois.

Au niveau de l'actualité, on commence par le sujet le plus triste, la chasse à la glu et à la tourterelle des bois. En effet, comme vous devez le savoir le Conseil d'État a remis son verdict et il est sans appel, l'interdiction de cette chasse. Il faut quand même se rappeler que dans les années antérieures ce même Conseil d'État nous donnait gain de cause, quel revirement de situation... Je pense que notre ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, n'est pas pour rien dans cette prise de décision.

Autre coup de théâtre, lors de la visite dans notre département de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité Bérangère ABBA, celle-ci a consulté notre arrêté préfectoral d'ouverture générale de la chasse et dès son retour à Paris, elle a rédigé une lettre bien corsée à notre préfet en lui demandant de supprimer immédiatement la mention chasse à la glu et tourterelle des bois, alors qu'à cette époque le verdict n'avait toujours pas été rendu. On voit bien au travers de tous ces coups bas qu'il faut à tout prix rester vigilants, rester unis et dire non à la division. Ensemble et unis nous sommes plus forts !

Autre point très important et que l'on attend avec impatience, la réponse de notre président de la République sur la loi de 1968, la loi des indemnités de dégâts de grands gibiers.

En effet, lors de leur entrevue fin mai qui s'est déroulée à l'Élysée, notre président Willy SCHRAEN a mis l'accent sur trois points importants :

1. Les frais de dossiers d'indemnisation des dégâts de grands gibiers,
2. La prévention des dégâts de grands gibiers,
3. Et les territoires non chassés,

frais que l'État devrait prendre entièrement en charge. Et cela permettrait de faire une économie énorme sur l'indemnisation des dégâts. Le département du Var à lui seul représente une enveloppe financière qui avoisinerait 300 000 euros, ce qui serait un gros bonus pour nous ! Mais pour cela tout dépendra de la réponse de notre président de la République. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire c'est que la Fédération Nationale des Chasseurs ira au tribunal pour attaquer la loi de 1968 si le résultat des négociations ne devait pas aboutir. La balle est dans le camp de l'État, c'est une affaire à suivre de très près.

Au moment où je vous écris cet édit, la chasse au grand gibier a ouvert malgré la grosse pression de chasse de l'année dernière, la population de sanglier se porte bien dans notre département.

En mon nom et celui du conseil d'administration, je vous souhaite une excellente saison cynégétique, prenez soin de vous et que Saint Hubert vous protège. En espérant que cette crise sanitaire ne progresse plus et se stabilise pour la santé de tous.

Le président
Laurent FAUDON



RURALITÉ : ÉNORME SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE MANIFESTATION EN LIGNE INITIÉE PAR LA FNC AVEC PRÈS DE 380 000 PARTICIPANTS !

14 JUIN 2021 À ISSY-LES-MOULINEAUX

Qui l'eût cru ? Près de 380 000 participants ont été comptabilisés ce samedi 12 juin, à la première manifestation virtuelle rurale organisée par la FNC avec ses amis ruraux, agriculteurs et pêcheurs, sans compter d'autres acteurs de la ruralité qui se sont massivement connectés.

Ceux qui prennent les ruraux pour des rétrogrades et des réfractaires à la modernité en sont donc pour leurs frais. L'innovation est aussi rurale lorsqu'elle permet, comme ce 12 juin, de mobiliser massivement. Notre mot d'ordre : « Laissez respirer les ruraux ! » a fédéré bien au-delà des seuls acteurs de la ruralité. Preuve que la ruralité n'est pas seulement définie par une zone géographique mais est un art de vivre et un état d'esprit.

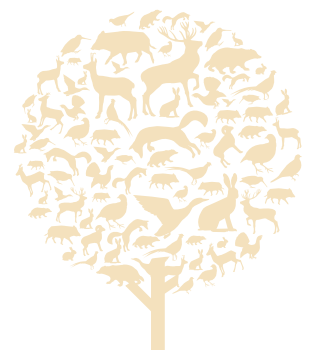
La voix des 30 % des Français qui habitent à la campagne et de tous ceux qui partagent notre identité rurale s'est exprimée avec force. Près de 50 messages par minute ont été postés sur la plateforme (<https://www.liberterruralite.fr>) qui reste accessible jusqu'au 27 juin.

A ce jour, plus de 15 000 revendications y ont été écrites par tous ceux qui veulent être entendus car ils se sentent souvent incompris, stigmatisés, voire considérés comme des citoyens de seconde zone. Ces « oubliés » considèrent que « l'écologie ne doit pas opposer les citadins et les ruraux » car « il y a de la place pour tout le monde » et appellent à la « tolérance » et au « respect ». Nous sommes des « éco-logiques » revendiquent-ils.

Pour tous ceux qui ont témoigné sur la plateforme, il est grand temps de « remettre l'église au milieu du village » et de « garder les pieds sur terre même au temps de la reconquête spatiale » ! Il est aussi urgent de rappeler que « la campagne n'est pas un petit paradis mais un espace de travail et de propriété à respecter ». Pour combler ce décalage entre les Français des villes et des champs, « l'enseignement de la ruralité devrait être obligatoire à l'école des villes » car la « ruralité est un développeur d'énergie positive » !

L'immense succès de cette première manifestation en ligne montre combien la ruralité « a mal à sa campagne » face à l'écologie politique et punitive et tous leurs amis de circonstance. A quelques jours d'échéances politiques majeures, cette première mobilisation marque le début d'un mouvement qui affirme que les acteurs des territoires ruraux, fiers et solidaires, veulent compter dans le débat public et en ont assez de se faire imposer des diktats par des technocrates de tous bords.

Pour Willy SCHRAEN, président de la FNC : « Je suis fier du l'immense succès de cette mobilisation inédite dans sa forme virtuelle et unitaire car elle nous a réunis sur un pied d'égalité quelles que soient nos appartenances fédérales. Merci à tous nos amis ruraux, en particulier Christiane LAMBERT, présidente de la FNSEA et Jérémy GRANDIÈRE, président de la Fédération de la pêche d'Ille-et-Vilaine pour leur soutien. Cette mobilisation fera date. Ce n'est que le début du réveil des ruraux. D'autres événements pour la défense d'une ruralité vivante et respectée, sont à venir. Devenons des militants de notre cause car notre combat est légitime ! La France rurale fait partie de notre patrimoine. Elle mérite d'être entendue et écoutée. »



www.chasseurdefrance.com



BRIGITTE BARDOT CONDAMNÉE POUR INJURES PUBLIQUES ENVERS WILLY SCHRAEN

30 JUIN 2021 À ISSY-LES-MOULINEAUX

Le Tribunal Judiciaire d'Arras vient de rendre un jugement exemplaire condamnant Brigitte BARDOT pour injures publiques envers le président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

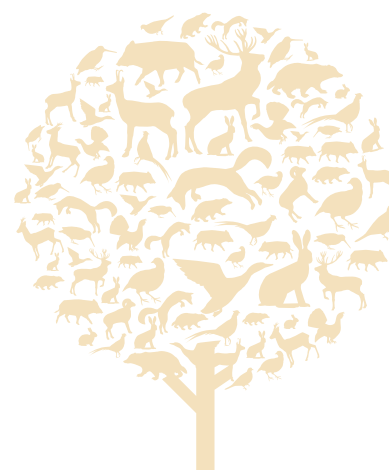
Les faits remontent à octobre 2019, quand l'ancienne actrice s'était fendue d'un éditorial au vitriol sur le site de sa Fondation, dans lequel elle proclamait sa haine et son mépris pour les chasseurs, qu'elle qualifiait « sous-hommes d'une abjecte lâcheté aux trognes d'ivrognes » et de « terroristes du monde animal ». Elle visait plus spécialement Willy SCHRAEN en sa qualité de président de la FNC en le dépeignant comme « l'exemple flagrant de cette honteuse perversité » et de « prédateur au gros visage plein de suffisance ».

Assumant totalement ses propos à l'occasion de l'audience le 22 mai dernier, elle a été condamnée à une peine de 5000 € d'amende pour injures publiques. Elle devra en outre verser 1 000 € à Willy SCHRAEN et le rembourser des frais de procédure qu'il a dû exposer pour se défendre.

Suivant les demandes de la FNC, le juge a aussi condamné Brigitte BARDOT à supprimer de ses écrits ces références injurieuses envers les chasseurs et à publier un extrait du jugement sur la page éditoriale du site de sa Fondation.

Rappelons que la Fondation Brigitte BARDOT reste par ailleurs sous le coup d'une procédure engagée par la FNC suite à sa campagne d'affichage d'avril dernier stigmatisant les chasseurs en leur intimant de rester chez eux « pour sauver des vies ».

Pour Willy SCHRAEN, « c'est une décision exemplaire qui était attendue avec beaucoup d'espoir, car il n'est plus possible de laisser les chasseurs se faire insulter aussi violemment sans réagir. Brigitte BARDOT n'en est pas à son coup d'essai, et nous la poursuivons aussi pour d'autres dérapages commis en mai 2020. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à être visée par des plaintes de la FNC, car il n'est plus question de laisser perdurer ces pratiques qui consistent, sous couvert de liberté d'expression, à injurier ou menacer les chasseurs ».



www.chasseurdefrance.com

CHASSE À LA GLU : LA MINISTRE CONTINUE SON ŒUVRE DE DÉCONSTRUCTION... LA FNC BOYCOTTE LE CONSEIL NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (CNCFS)

LE 7 JUILLET 2021 À ISSY-LES-MOULINEAUX

Alors que le Conseil d'État a rendu la semaine dernière sa décision dans le contentieux sur la chasse traditionnelle à la glu, pour lequel la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) avait fixé ses recommandations en mars dernier, Barbara POMPILI continue son œuvre de déconstruction des chasses traditionnelles en s'attaquant maintenant à l'arrêté cadre du 17 août 1989. Le Conseil d'État s'était, quant à lui, alors contenté d'annuler les arrêtés de 2018/19 fixant les quotas de capture en application de cet arrêté cadre.

Or le Conseil d'État n'avait pas annulé cet arrêté de 89 auquel il manquait juste un argumentaire complémentaire au caractère traditionnel de la capture à la glu. Celui-ci devant expliquer l'absence de solution alternative satisfaisante (élevage et reproduction des mêmes espèces en captivité) et démontrer que les espèces capturées accidentellement ne subissent pas de dommages autres que négligeables.

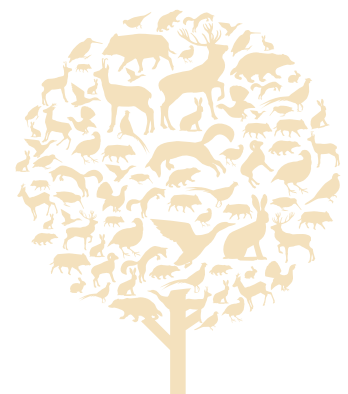
C'est ce que demandait l'arrêt de la CJUE de mars dernier et que le Conseil d'État dans son arrêt du 28 juin a confirmé.

La ministre a fait preuve d'une incroyable célérité pour envisager, sans la moindre concertation préalable avec la FNC, d'abroger l'arrêté de 89 au lieu de le compléter, car cette chasse traditionnelle fait bien partie des possibilités légales de dérogation prévues par la directive européenne.

La FNC déplore que la ministre ait toujours refusé de prendre en compte les éléments produits par la FNC et la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA faisant état du faible stress des oiseaux capturés, de l'impossibilité de remplacer ce mode de capture par de l'élevage et du faible taux de capture accidentelle.

Par ce boycott, la FNC souhaite dénoncer la manière idéologique dont la ministre gère les dossiers relatifs à la chasse, particulièrement sur le dossier des chasses traditionnelles. Les représentants de la profession agricole (FNSEA et l'APCA) et celui des lieutenants de louveterie ont été solidaires de cette position et ont également décidé de boycotter ce CNCFS.

Pour Willy SCHRAEN, président de la FNC : « L'action convergente entre la ministre de la Transition Écologique et la commission européenne commence à peser lourd sur l'avenir de nos passions et de nos traditions rurales ! »



MAX MERCURIO NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR

Lors du conseil d'administration du vendredi 2 juillet 2021, durant lequel Marc MEISSEL a souhaité quitter son siège de président de la FDC83, après quarante-deux ans de bons et loyaux services, Monsieur Laurent FAUDON en a repris le flambeau.

Monsieur Marc MEISSEL quittant également ses fonctions de président de la FRC PACA, c'est Monsieur Max MERCURIO qui prend place en tant que nouveau président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LE NOUVEAU BUREAU EST AINSI COMPOSÉ :

Président
Max MERCURIO
(pdt FDC05)



1^{er} Vice-président
Jean-Pierre CAUJOLLE
(pdt FDC06)



2^e Vice-président
Laurent FAUDON
(pdt FDC83)



Trésorier
Edmond ROLLAND
(pdt FDC84)



Secrétaire
Max ISOARD
(pdt FDC04)





GLU ! UN COUP D'ARRÊT BRUTAL QUI SOULÈVE BEAUCOUP D'INTERROGATIONS...

Depuis que le Conseil d'État a mis fin arbitrairement à la pratique, circulent sur les réseaux sociaux tout un tas d'informations autour de la situation concernant la glu. Certaines de celles-ci sont exactes mais d'autres sont fausses ou tout du moins prématurées. Nous allons tenter ici d'apporter quelques éclaircissements aux questions que se posent les chasseurs au poste !

Premièrement sur la glu elle-même, où en est-on concrètement ?

Comme vous le savez, le Conseil d'État a statué dans le sens de la Commission Européenne et a déclaré « *illégal dans l'état* » la pratique. (*Voir les divers communiqués sur notre site internet www.fdc83.com*). Ce terme « *dans l'état* » nous a dans un premier temps laissé entrevoir un mince espoir de voir dans les années à venir un retour en arrière au prix de nouvelles concessions mais aussi et surtout d'un changement radical à la tête du ministère de tutelle de la chasse... Malheureusement, Barbara POMPILI non contente d'avoir obtenu la suspension des arrêtés 2018 et 2019 s'attaque maintenant à l'arrêté du 17 août 89, véritable base juridique de la pratique, en demandant la mise à l'ordre du jour d'une CNCFS de son abrogation sans que le Conseil d'État ne l'y ait obligé. La FNC, soutenue par la FNSEA et l'association nationale des lieutenants de louveterie ont boycotté cette prochaine commission. Si d'aventure cette abrogation était obtenue, là je ne vous cache pas qu'il serait extrêmement difficile de revenir en arrière et que la glu serait certainement à ranger au rayon des souvenirs.

Deuxièmement, les solutions alternatives à la glu !

Le Conseil d'État a, dans son rendu, préconisé l'élevage comme solution alternative à la glu pour se procurer des appelants. Ceux d'entre vous qui se sont essayés à cela peuvent, je pense, témoigner de l'extrême complexité qu'il peut y avoir à faire naître et élever des oiseaux en nombre suffisant pour se constituer une batterie convenable. Il faut ici préciser un point de réglementation non négligeable... Les turdidés restant à ce jour interdits à la vente sous quelque forme que ce soit dans notre pays, il appartiendra à chaque chasseur d'élever ses propres appelants si cette solution est la seule à notre disposition... Sauf si la réglementation sur la vente change, ce à quoi je ne crois pas une seule seconde...

On parle aussi de différents modes de capture « aux filets », méthodes qui pourraient effectivement être satisfaisantes car très efficaces ! Mais là encore cela passerait par une modification de la réglementation car la chasse des turdidés aux filets est aujourd'hui illégale... Il faudrait la prise d'un arrêté ministériel (Barbara POMPILI) qui sera, n'en doutons pas, immédiatement attaqué car la chasse au filet n'est pas conforme à la directive... Là encore l'affaire est complexe !

Troisièmement, peut-on encore chasser avec des appelants ?

A ce jour, rien n'interdit ni la détention ni l'utilisation de turdidés en cage pour la chasse au poste. Il nous faut néanmoins rester vigilants car dans un avenir proche nous risquons peut-être de voir évoluer la réglementation. En effet, si aucun moyen de capture n'est légalisé, nous risquons de ne plus pouvoir justifier de la provenance de nos oiseaux (sauf pour ceux qui auront réussi à les élever) et là, la donne pourrait bien changer...

Conclusion

Ce long combat que nous avons mené en collaboration avec toutes les fédérations de PACA et l'ANDCTG, nous devions le gagner sur le terrain politique. Sur tous les autres terrains, notre pratique est et restera légitime et possible. Nous sommes dans les clous scientifiquement et ornithologiquement, le docteur RICCI l'a démontré à de nombreuses reprises. Au niveau réglementation, les relevés de l'OFB prouvent que les actes de braconnages sont infimes. Moins d'une dizaine de verbalisations sur les contrôles effectués représentant des milliers d'heures de surveillances dans les 5 départements. Seuls l'idéologie et le dogmatisme de quelques-uns(es) pouvaient avoir raison d'une pratique vieille de plus de 20 siècles. Nous ne sommes pas arrivés à nous défendre face à une ministre ayant, depuis de nombreuses années, fait de l'anéantissement des chasses traditionnelles françaises le but de sa vie... Mais il est clair que nous avons surtout été lâchés par le gouvernement en place. Le Président MACRON, après avoir assuré à l'ensemble des présidents de FDC français lors du congrès de la fédération nationale des chasseurs de 2017 (une poignée de semaines avant son élection...) qu'il était hors de question de toucher à une seule des chasses traditionnelles françaises en a, une année et demi à peine plus tard, confié la gestion à celle qui, comme dit plus haut, avait juré notre mort depuis plus de 10 ans ! Où se trouve la cohérence entre les mots et les actes ? Indéniablement, Emmanuel MACRON a sacrifié la chasse à la glu !

Marc ALLIONE

UN DÉPART TRÈS ÉMOUVANT

C'est après 46 ans au sein de la FDC83 dont 42 comme président, que Monsieur Marc MEISSEL tire sa révérence.

Marco est un homme qui a consacré la majeure partie de sa vie à sa passion « la chasse ». Il aura contribué à de nombreux avancements et aura toujours mené les différents combats, pour défendre la chasse, avec son cœur et sans jamais baisser les bras ce qui a parfois, comme il le dit lui-même, mené à quelques moments houleux. C'est un homme bienveillant, humble, discret, jovial et qui ne manque pas de caractère. C'est également un père proche de ses enfants et c'est avec fierté que son fils Franck prend la relève en tant qu'administrateur de la FDC83.

Marc a toujours su fédérer les gens autour de lui, c'est ainsi que dans sa vie cynégétique il aura été président de la société de chasse d'Aups, administrateur puis président de la FDC83, président de la FRC PACA, président de l'IMPCF, président du SNCF (Syndicat National des personnels de fédérations), et enfin administrateur à la FNC avant d'en devenir le trésorier adjoint.

Lors de cet aurevoir de très nombreuses personnes sont venues de toute la France pour saluer ce GRAND MONSIEUR DE LA CHASSE PROVENÇALE. Des autorités, des élus, ses collaborateurs mais surtout ses compagnons de chasse.

Quelques mots ont été prononcés ...

Le directeur de la FDC83 Monsieur Bruno GIAMINARDI a exprimé son plaisir d'avoir travaillé avec lui tout en soulignant quelques anecdotes situant parfaitement le personnage qui savait être des plus paternalistes pour le personnel fédéral, mais aussi devenir un véritable pitbull quand les situations se tendaient un peu...

Son successeur Laurent FAUDON nouveau président de la FDC83, après avoir salué à son tour le parcours de Marc MEISSEL, s'est engagé devant tous à poursuivre les combats pour la défense des chasses et de la ruralité. Il a également prononcé son dévouement et soutien indéfectibles au président de la FNC Willy SCHRAEN, présent.

Prenant en dernier la parole, Marc MEISSEL a relaté son parcours cynégétique et en ce jour particulier, il n'a pas hésité à remercier son épouse et lui a exprimé tout son amour avec beaucoup d'émotion.

S'en est suivi un pot très convivial qui a permis à chacun de pouvoir avoir un moment privilégié avec notre ami et compagnon de chasse Marc MEISSEL et de se remémorer de nombreuses anecdotes.

Nous lui souhaitons de profiter au maximum de ses proches, de partager avec ses amis d'excellentes journées de chasse et que saint Hubert soit avec lui.

Un petit mot de Christel : Mon cher Marc, avec le temps nous avons appris à nous connaître. Quelques moments de tension mais finalement c'est aussi ça la communication. Une chose est sûre, tu sais prendre le temps de réfléchir aux visions parfois différentes que l'on te soumet. Tu es toujours bienveillant, avec de grandes valeurs. Je suis vraiment heureuse que nos routes se soient rejointes depuis septembre 2014. 7 ans déjà ... Je te souhaite de très belles journées de chasse et surtout que la joie t'entoure et que le bonheur soit ton quotidien.

Christel HELSTROFFER





REMERCIEMENTS DU PRÉSIDENT D'HONNEUR MARC MEISSEL

Cher(e)s ami(e)s,

Vous avez été très nombreux à répondre aux invitations du conseil d'administration de la FDC83 pour

les pots de départ organisés à Brignoles à la Fédération et au domaine Saint Julien à la Celle. Parmi les personnalités présentes, le 2 juillet à Brignoles, j'ai eu l'énorme plaisir d'avoir à mes côtés le président Willy SCHRAEN et l'équipe de direction de la FNC. Le Procureur de la République de Toulon, Monsieur Bernard MARCHAL s'était joint à nous, ainsi que les parlementaires, le Sénateur André GUIOL, la Députée Sereine MAUBORGNE et le Conseiller Départemental Louis REYNIER. Votre présence nombreuse a éclairé cette journée qui a été pour moi particulièrement émouvante, me rappelant tous les moments passés au service de la chasse en votre compagnie.



Le 9 juillet au domaine de Saint Julien, le Sénateur Jean BACCI ainsi que le président des Lieutenants de Louveterie Emile SAMAT étaient présents aux côtés de la quasi-totalité des sociétés de chasse du département. Cela a été pour moi un moment intense de souvenirs de tous ces bons moments que nous avons vécus au travers des diverses réunions, manifestations et parties de chasse organisées, durant cette longue période de présidence. Je viens donc ici vous remercier pour votre présence, pour tous ceux qui étaient à mes côtés, mais aussi pour tous ceux qui pour des raisons diverses, m'ont fait parvenir des petits mots m'expliquant qu'ils ne pouvaient être là aujourd'hui mais qu'ils y étaient par la pensée.



Je vous remercie tous pour les nombreux présents que vous m'avez faits au cours

de ces deux journées. J'y ai été particulièrement sensible. Je voudrais souligner les délicates attentions du nouveau président Monsieur Laurent FAUDON et de toute son équipe qui, après m'avoir nommé président d'honneur de la fédération, ont dévoilé à l'entrée de notre bâtiment une plaque commémorative de mes 42 ans de présidence en donnant mon nom à la FDC83 ; ils ont eu jusqu'à la gentillesse de me décorer de la médaille d'or de notre fédération.



Que de souvenirs dans ces moments très intenses ! J'ai revécu avec beaucoup de plaisir une partie de ma vie cynégétique et tout ce que pouvait représenter pour moi la chasse et les chasseurs.

Pendant 46 ans, j'ai œuvré au service de la chasse, je ne prétends pas avoir été parfait mais je voulais simplement vous dire que tout ce que j'ai fait, je l'ai fait avec beaucoup de détermination et de conviction très arrêtée, vous m'y avez beaucoup aidé et je ne l'oublierai jamais.

Pour conclure, je me plais à dire que j'ai beaucoup donné pour la chasse et que la chasse m'a rendu beaucoup plus que ce que je lui ai donné et je ne la remercierai jamais assez.

Mes cher(e)s ami(e)s, je vous souhaite une longue vie, prenez soin de vous et au plaisir de nous rencontrer à la chasse ou ailleurs.

Bien amicalement

Marc MEISSEL
Président d'honneur de la FDC83

UN NOUVEAU BUREAU AU 1^{ER} JUILLET 2021 POUR LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR

Président d'honneur
Marc MEISSEL



Président
Laurent FAUDON



1^{er} Vice-président
René BONETTO



2^e Vice-président
Francis GIORGI



Secrétaire général
Alain MILLANELLO



Trésorier général
Gilles VERRET



Trésorier adjoint
Marc ALBINELLI



LES ADMINISTRATEURS

Marc ALLIONE

Jean-Louis BRIATORE

Elisabeth CERATO

Guy D'AVANZO

Adrien DOVETTA

Laurent GIORDANO

Franck MEISSEL

Pierre PARDINI

Michel VIAN

Christian ZEMA

LES ADMINISTRATEURS

STAGIAIRES

Sébastien BAGNO

Gilles BOYER

Marine CAFFARATTI

Grégor GARNIER

Mustapha MADMOUNE

Roland MOUTTE

LAURENT FAUDON UN HOMME D'ENGAGEMENT

Laurent FAUDON est né le 21 janvier 1974 à Saint Tropez, il est marié et père d'un garçon chasseur comme lui. Il vient d'un milieu rural avec des valeurs bien ancrées où l'on est attaché aux traditions. C'est un homme volontaire, au caractère bien trempé et à l'écoute des autres. Pour lui, la défense de la chasse est un véritable engagement.



Votre fils a-t-il découvert la chasse avec vous ?

Tout à fait, comme on dit « il est tombé dans la marmite »

Quel type de chasse pratiquez-vous ?

Je suis passionné de chasse au grand gibier car j'ai des chiens. Mais j'adore aussi aller à la chasse aux grives, à la cabane ou à la passée.

Comment avez-vous découvert la chasse ?

Mon grand père et mes oncles maternels étaient des passionnés de chasse. Avec eux, j'ai appris à chasser le petit gibier puis le grand gibier et ça m'a plu tout de suite.

Qu'est-ce qui vous a poussé à rentrer à la FDC83 ?

Je suis président de la société de chasse de la Garde Freinet « *La Diane Fraxinoise* » depuis 2011. Lors d'une réunion de chasse, j'ai rencontré le président MEISSEL. Là, il m'a proposé de rentrer au conseil d'administration de la fédération en précisant « tu as le temps, je serai à tes côtés ». J'y ai réfléchi, j'en ai parlé avec ma famille. J'ai décidé d'accepter sa proposition. Mon élection a eu lieu à la Crau lors du congrès de la FDC83 en 2016.

J'ai débuté sur la pointe des pieds. Je voulais voir comment les institutions fonctionnaient. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de travail et beaucoup de responsabilités mais ça m'a plu. Le président MEISSEL m'a beaucoup informé, aidé. Je me suis dit : « je suis encore jeune et je veux que les générations à venir puissent pratiquer notre passion. » Lorsque je vois mon fils passionné par la chasse, je me suis dit : « Il ne faut pas laisser cette passion se terminer comme ça. Non, il faut la défendre, il faut aller au combat. » Et c'est pour cela que j'ai décidé de relever ce challenge car c'est un gros défi.

Lors du pot de départ de Monsieur MEISSEL, vous avez laissé apparaître une volonté forte de maintenir un lien entre le Var et Paris, avec la continuité des tâches accomplies par vos prédécesseurs.

Oui, je l'ai dit dans beaucoup de réunions et assemblées générales. Nous avons de la chance d'avoir un président à la FNC comme Willy SCHRAEN. Il ne compte pas ses jours, il ne compte pas ses heures. Il défend à fond toutes les chasses. Comme je l'ai dit lors de la passation de pouvoir avec le président MEISSEL le 2 juillet je serai à 200 % avec le président Willy SCHRAEN je crois beaucoup en lui car il ne lâche rien.

Je crois aussi que vous soutenez des projets pour la biodiversité notamment ?

Oui, tout à fait, ça a été je pense un super élan pour la fédération, ces projets d'éco-contribution que l'on a pu faire sur les trois sites plus le site à Pignans qui ne fait pas partie de l'éco-contribution mais qui est très important aussi pour le petit gibier. Parce qu'on parle beaucoup du grand gibier, des dégâts etc., parfois on oublie un peu le petit gibier. Moi je ne veux pas l'oublier parce qu'il y a beaucoup de chasseurs qui chassent le petit gibier. « *Ils pensent souvent qu'on les oublie. Et non ! On ne les oublie pas !* » C'est ce que j'ai rappelé aussi lors du confinement. Nous nous sommes battus pour que les chasseurs de petit gibier puissent chasser et ça aurait été logique car seul dans la colline avec son chien c'est compliqué d'attraper la covid. Le préfet n'a rien voulu savoir ce qui est dommage.

Dans ce sens-là, est-ce que la communication va évoluer ?

Oui, il y a eu une réunion task force au sein de notre fédération sous l'égide de Marc ALLIONE notre ami administrateur qui est chargé de la communication avec Adrien DOVETTA et Sébastien BAGNO. Je crois qu'il y avait une trentaine de personnes. Le président MEISSEL le disait toujours, nous avons du retard sur la communication et il faut qu'on arrive à être très bon là-dessus. Cela ne sert à rien de partir dans tous les sens. Je sais que je peux compter sur Marc.

Êtes-vous proches des élus locaux ?

Oui, je serai dans la lignée de Marc MEISSEL, très proche des élus du monde de la ruralité, des maires et des conseillers départementaux. Nous avons de la chance d'avoir François DE CANSON au conseil régional, c'est un appui très important. Il y a également Vincent MORISSE, le maire de Sainte Maxime que je connais et qui va nous apporter beaucoup au niveau de la région.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE SECTEURS JUIN 2021

Des mesures sanitaires et les gestes barrières ayant été quelque peu allégés, la FDC83 a pu enfin réunir par secteur l'ensemble de ses adhérents territoriaux.

Entre le 15 juin et le 23 juin 2021, sept réunions ont été organisées à la Martre, Bormes, le Revest, Roquebrune, Entrecasteaux, Brignoles et Vinon.

Les administrateurs de chacun des secteurs ainsi que les administrateurs stagiaires ont participé à ces réunions.

Après avoir expliqué le fait que nous ne nous étions pas rencontrés depuis bientôt deux ans, ni réunion de secteurs, ni assemblée générale, le président MEISSEL demande à la mémoire des chasseurs disparus au cours des deux dernières années, une minute de silence.

130 sociétés communales participent à ces réunions de secteurs, 7 groupements ou sociétés d'intérêt cynégétique, 40 sociétés privées, 17 lieutenants de l'ouvèterie.

Lors de la première partie de la réunion, le président MEISSEL explique les bilans et les comptes d'exploitation des années 2018/2019 et 2019/2020.

En effet, lors de l'assemblée générale de 2019, le compte rendu financier n'a pas été approuvé car c'est le conseil d'administration qui a pris, suite à un arrêté ministériel, les dispositions pour la campagne de chasse 2020/2021.

Nous devons donc présenter aux votes de l'assemblée générale 2021, les deux comptes rendus financiers.

Pour l'année 2018/2019 dernière année avant la réforme de la chasse malgré une perte de 871 permis annuels et de 31 permis temporaires, le compte général a dégagé un excédent de 115 833 €.

Le compte des dégâts de grand gibier, puisqu'à cette époque-là nous avons deux comptes à gérer (compte général et compte des dégâts de grand gibier) suite à une année exceptionnelle a pu dégager un excédent de 275 169 €.

Le total des excédents s'est donc élevé à 391 003 €.

L'année 2019/2020 est l'année concernant la réforme de la chasse et son application à compter de juillet 2019. C'est la création du permis national à 200 € engendrant un certain nombre de conséquences.

Dont la première est la suppression du timbre grand gibier et la mise en place de la taxe dite « territoriale ». La suppression du timbre grand gibier engendre un manque de recettes cumulées de l'ordre de 655 000 € qu'il va falloir compenser par d'autres recettes.

Les chasseurs n'ayant plus à payer pour certains le timbre grand gibier de 50 €, nous augmentons le timbre fédéral de 15 €.

Deuxièmement, nous percevons de la FNC plusieurs contributions financières pour un montant fixe de 146 000 €.

D'autre part la réforme de la chasse impacte également les chasseurs sur les cotisations au niveau de la FNC et de la FRC PACA qui ont considérablement baissé et représentent une économie d'environ 105 000 €.

Nous, le conseil d'administration, décidons de ne pas faire supporter à la taxe territoriale l'ensemble du reste de la cotisation et décidons de recouvrer une taxe de solidarité au titre des dégâts de grand gibier de 200 € par territoire et nous faisons payer le carnet de battue grand gibier à 200 € pièce pour une recette globale de 134 000 €.

Pour le reste, afin d'équilibrer totalement notre compte, nous appelons au paiement d'une taxe territoriale progressive suivant le tableau ci-dessous.

Le président donne ensuite le résultat des votes par correspondance relatifs à l'assemblée générale du 25 avril 2021 et explique ce vote.

DÉGÂTS	CONTRIBUTION
Dégâts inférieurs à 1 000 €	0.00 € / ha
Dégâts de 1 000 à 2 000 €	0.10 € / ha
Dégâts de 2 000 à 4 000 €	0.20 € / ha
Dégâts de 4 000 à 6 000 €	0.30 € / ha
Dégâts de 6 000 à 8 000 €	0.40 € / ha
Dégâts de 8 000 à 10 000 €	0.50 € / ha
Dégâts supérieurs à 10 000 €	0.60 € / ha avec un plafond de 1 000 € maximum



Concernant les arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse, le président précise qu'une seule modification a été apportée par la CDCFS par rapport à l'arrêté préfectoral 2019/2020, c'est l'obligation d'un territoire de 150 ha d'un seul tenant et avec des parcelles se touchant sur au moins 150 m pour que soit délivré le carnet de battue grand gibier.

Il explique que suite à la visite de Madame Bérangère ABBA dans le Var, l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture a été modifié par l'interdiction de la chasse à la tourterelle des bois et de la pose des gluaux pour les grives.

Le président évoque ensuite l'assurance responsabilité civile individuelle de la fédération à 20 € et son extension pour un remboursement partiel en cas de maladie ou accident de plus de 30 jours consécutifs d'immobilisation ou de décès avant la fermeture de la chasse.

Il est évoqué la révision totale du schéma départemental de gestion cynégétique pour l'année 2022.

Monsieur MEISSEL évoque ensuite la loi de 1968 concernant les indemnités de dégâts de grand gibier. Il explique que des négociations sont en cours entre la FNC et le Président de la République sur une éventuelle modification de cette loi qui actuellement oblige les seuls chasseurs à payer tous les dégâts agricoles inhérents au grand gibier. Le but recherché est de faire supporter une partie financière de ces dégâts par d'autres entités notamment l'État. Une réunion est prévue courant septembre pour finaliser cette négociation.

Le président évoque ensuite le dossier glu dont le résultat a été donné par le Conseil d'État le 28 juin et prive les chasseurs méditerranéens de ce mode de chasse. Le président Willy SCHRAEN et le collectif glu continuent de se battre sur ce dossier.

L'on parle ensuite du dossier loup et de notre site sur lequel on a recensé cette année 200 observations faites à 50 % par des chasseurs.

Le président fait le tour des dossiers pour lesquels nous avons été subventionnés par le Conseil Régional (subvention hangar et salle d'exposition) au cours de la dernière mandature.

Il donne enfin le résultat de la manifestation virtuelle du 12 juin 2021 qui a recueilli plus de 380 000 participants.

Le président présente ensuite son successeur à la présidence de la FDC83 à compter du 1er juillet prochain, Monsieur Laurent FAUDON.

Il explique qu'il avait désiré depuis déjà plusieurs années mettre fin à ses mandats à cette période et qu'il souhaite à son successeur avec une équipe plus jeune et très dynamique une pleine et entière réussite.

Monsieur Laurent FAUDON prend la parole ; il remercie le président Marc MEISSEL et donne une présentation détaillée du compte rendu moral 2020 de la FDC83.

Il fait remarquer que chaque année nous subissons une baisse du nombre de chasseurs ; cette année nous avons perdu 600 chasseurs mais malgré tout nous sommes restés au-dessus des 15 000.

Au niveau de la nature de la validation, on observe une quasi-égalité entre une validation départementale et nationale, respectivement 45 % et 55 %.

Concernant les prélèvements :

- Le chevreuil se porte bien dans notre département avec 3 268 prélèvements cette année.
- Au niveau du sanglier, nous sommes au-dessus des 18 000 malgré la pression de chasse jusqu'au 31 mars.
- Pour les migrateurs, grives et merles, c'est une année blanche il n'y a pas eu de passage dans notre département, contrairement à la bécasse qui depuis quelques années nous offre une bonne présence régulière. Les carnets de bécasse 2020/2021 sont en cours de dépouillement, les prélèvements pourront probablement atteindre 12 000.
- Le lièvre se porte bien dans tout le département. Cette année la reproduction est exceptionnelle.
- Le loup sur le département se voit de plus en plus. Il y aurait 12 meutes et 2 à cheval sur les départements du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches du Rhône. Il s'est tué 3 loups dans notre département.

Monsieur Laurent FAUDON évoque la formation chasse accompagnée qui permet au novice de chasser un an avec un ou plusieurs parrains et d'apprendre la sécurité.

D'autre part, dès 2022, le Var mettra en place la formation décennale. Il rappelle que la formation ne se solde pas par un examen mais il est remis une attestation valable pendant 10 ans pour valider son permis.

Il expose l'éco-contribution en rappelant qu'elle s'élève à 5 € par chasseur, abondé de 10 € de l'État pour financer des actions sur la biodiversité. Dans le Var il a été fait trois dossiers, deux sur les zones incendiées Correns-Montfort et Seillons-Esparron en faveur de la perdrix et le troisième sur Carcès pour l'ouverture de milieux en faveur du lapin de garenne.

Hors éco-contribution, une expérience sur le faisan est mise en place par la société de chasse de Pignans.

Il fait mention des opérations de baguage bécasse. cette année les techniciens ont bagué 151 bécasses.

Enfin, il aborde les indemnités de dégâts de grand gibier. Il revient sur l'estimation pour 2020/2021 de 570 000 € en précisant qu'il faut chiffrer les dossiers en attente pour connaître la somme exacte.

Monsieur FAUDON termine en expliquant qu'il reprend la présidence par intérim pendant environ 10 mois et que sa liste est complète pour 2022, renouvelée aux trois-quarts avec beaucoup de jeunes motivés ayant pour seul but de défendre la chasse varoise, nos valeurs et traditions.

Lors du tour de table des sociétés, de nombreuses questions ont été posées notamment :

- sur les dégradations faites aux miradors, sur l'utilisation des travaux (drailles effectuées par les chasseurs) et sur toutes les insultes qui régulièrement sont portées à notre rencontre
- sur le port de la dague ou du poignard à la chasse. Nous avons la réponse de Maître LAGIER à cette question qui est affirmative pendant l'action de chasse, les chasseurs peuvent être porteurs d'une dague et d'un poignard.
- sur la vente de viande de gibier. Il est répondu que nous avons essayé avec Cévennes Venaison il y a deux ans mais cet établissement a fait faillite
- sur l'utilisation des panneaux de sécurité savoir lesquels sont réglementaires ou pas. Il est répondu que les anciens panneaux peuvent servir sur les chemins, pistes diverses et que les nouveaux panneaux doivent être impérativement utilisés sur les routes départementales et nationales
- sur les formations venaison. Il est répondu qu'elles vont bien sûr avoir lieu prochainement. Il en est de même pour les réunions sécurité qui seront programmées en juillet et août prochains
- sur une information aux sociétés de chasse pour bien expliquer que durant le mois de mars, la chasse du sanglier est bien ouverte et ce n'est pas uniquement de la régulation des prédateurs, ce sont véritablement des actes de chasse
- «*il paraît que Sica Racine serait en rupture de stock de miradors*». Nous allons nous informer et bien sûr revenir vers vous
- les AOT du Conseil départemental sont évoquées et les sociétés se plaignent du non-renouvellement de certaines. il est répondu, que notre directeur suit le dossier et vous fera part de la situation de chacune si vous le souhaitez.
- Une société se plaint de ne pas avoir vu son lieutenant de louveterie. Il est répondu que nous lui en faisons part.

La parole est ensuite donnée au représentant de l'Association Départementale des Jeunes Chasseurs du Var. Il explique son association nouvellement créée, donne un certain nombre d'idées de ce que cette association souhaite faire et il demande aux responsables des sociétés de chasse présentes de les aider dans le recrutement et de participer avec eux à un certain nombre d'actions.

Il serait prévu pour le mois de septembre une opération d'envergure dans le département de ramassage de déchets.

La parole est ensuite donnée aux administrateurs de secteurs.

Avant de clôturer la réunion, n'ayant pu les remettre lors des assemblées générales qui n'ont malheureusement pas eu lieu, le président remet dans certains secteurs quelques médailles de la fédération.

La réunion est clôturée par le pot de l'amitié.





UNIS POUR LA BIODIVERSITÉ

DANS LE DERNIER NUMÉRO DU MOIS DE MAI, EN PAGE 13, DANS LE CADRE DU PROGRAMME RESTBIODIVAR, NOUS VOUS AVONS PRÉSENTÉ L'ENSEMBLE DU PROJET. NOUS SOUHAITONS Y REVENIR POUR METTRE EN EXERGUE QUE SANS L'IMPLICATION COLLECTIVE, IL SERAIT DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE, DE MENER À BIEN DE TELS PROJETS. C'EST DANS CE CONTEXTE QUE, LE 29 JUIN 2021, L'ENSEMBLE DES ACTEURS SE SONT RETROUVÉS POUR OBSERVER ET PARLER DE L'AVANCEMENT DES CHANTIERS SUR LA COMMUNE DE MONTFORT.

Bruno GIAMINARDI directeur de la FDC83 débute cette matinée en précisant «sur ce dossier on a lié les différents acteurs que ce soit de l'environnement, des collectivités locales, communales et les propriétaires. Aujourd'hui sont présents : Monsieur le maire de Montfort ; des élus des mairies de Correns; La DDTM ; l'OFB ; le CRPF ; Natura 2000 ; la communauté d'agglomération de la Provence Verte ; des propriétaires dont certains membres de l'ASL "Les bois d'Argens" ; Christel SAVELLI directrice de la FRC PACA, gestionnaire et coordinatrice de l'éco-contribution des chasseurs ; Laurent FAUDON, nouveau président de la FDC83 accompagné du président d'honneur Marc MEISSEL, des administrateurs, de nombreux chasseurs locaux»

Bruno présente Jean-Noël PHILIBERT technicien à la FDC83 comme la cheville ouvrière du projet.



Bruno GIAMINARDI et Jean-Noël PHILIBERT

Laurent FAUDON donne quelques chiffres dans le cadre de l'éco-contribution : «Il est alloué 130 000 € de subvention, plus 10 000 € de fond propre de la FDC83 par an ce qui fait 420 000 € sur trois ans pour tout le département du Var dans le cadre des projets RESTBIODIVAR.»

Une première zone classée d'habitat Natura 2000 « les feutrières », dans laquelle l'utilisation d'engin est interdit ce qui a obligé un débroussaillage manuel.

Tous ont remercié les efforts et l'implication de chacun puis se sont rendus sur les deux zones de travaux.



«Les feutrières»

Une deuxième zone "les canebières" à la limite de Montfort - Correns sur laquelle une réserve pour le petit gibier a été créée, des travaux d'ouverture de milieu ont été effectués à l'aide d'un broyeur forestier mécanique.

Et dans l'avenir ...

Christel SAVELLI : "il faut se poser la question du long terme car passer avec des machines ou passer avec du broyage manuel c'est faisable mais sans entretien ça n'a pas de sens. Ça veut dire que, ce qui a été fait n'est pas durable et qu'il faut réfléchir sur le long terme."

Elle évoque également un budget réservé à la communication et notamment via des petits panneaux informatifs à destination des promeneurs, randonneurs en collaboration avec le CERPAM et la chambre d'agriculture.

Dominique ROMBAUT de Natura 2000 "souhaite à terme évaluer le potentiel en biodiversité et a donc évoqué l'idée d'avoir quelques suivis sur des espèces floristiques et faunistiques."

Jean-Noël PHILIBERT : « Nos actions vont se poursuivre jusqu'en 2023, nous sommes déjà à la recherche de nouveaux propriétaires pour obtenir leurs autorisations pour effectuer les travaux. Des opérations de comptage de perdrix rouges vont être lancées dans l'été pour estimer le succès de reproduction. »

Laurent FAUDON, "notre objectif commun est de permettre la préservation de la faune et de la flore méditerranéennes et mettre en valeur notre patrimoine provençal. Continuons ces actions tous ensemble.»



«les canebières»

Christel HELSTROFFER



LE SPÉCIALISTE AUTOS ET MOTOS ANCIENNES DEPUIS 1967



Accueil Rapidité Prix Simplicité

Hervé Clavel
courtier d'assurances

Tél. 04 72 66 37 00

Ma **voiture pour la chasse**, Hervé Clavel **il l'assure!**



+ de 190 000 véhicules secondaires assurés

DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE
www.assurancesclavel.com

AUTOS & MOTOS 40 ans et +	AUTOS & MOTOS 30 à 39 ans	AUTOS & MOTOS 25 à 29 ans	AUTOS & MOTOS 20 à 24 ans	AUTOS & MOTOS 15 à 19 ans	AUTOS & MOTOS 12 à 14 ans
40€	55€	71€	87€	133€	175€

AUTOS & MOTOS 10 et 11 ans **190€**

MOTOS JUSQU'À 125CM3 10 À 14 ans **-30%**

Tarifs frais inclus annuels, au tiers en usage privé et conduite exclusive (Nos tarifs sont soumis à conditions)
7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05
N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr

FORMATION DÉCENNALE A LA SÉCURITÉ



La loi chasse de 2018 prévoyait un contrôle psycho-physique des chasseurs avant chaque validation. Le président SCHRAEN a obtenu du gouvernement la transformation de ce contrôle en une formation que les fédérations départementales dispenseront. Chaque chasseur devra y participer tous les dix ans afin de pouvoir obtenir la validation de son permis. Cette formation est gratuite, elle ne sera pas sanctionnante, seule la participation est obligatoire. Elle durera une demi-journée à l'issue de laquelle une attestation de présence sera délivrée et sera valable pour les dix années suivantes.

LA FORMATION DÉCENNALE

C'EST QUOI ?

- C'est une formation pas un examen
- C'est un rappel des gestes élémentaires de sécurité, les autres utilisateurs, les situations d'accidents, l'adaptation de l'arme au type de chasse.
- C'est tout les 10 ans.

MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

- Convocation pour les chasseurs ayant passé leur permis il y a 10 ans ou plus
- Formation avec un support national
- Formation gratuite.
- Formation sur 3h30 en théorique.
- Formation en 4 modules: bilan des accidents, reconstitution d'accidents (dans le Var utilisation possible du cinétir), consignes de sécurité et éléments balistiques, règles de sécurité dans le Var.

SUIVI ET CONTRÔLE DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation et classement sur la liste verte.
- Si le chasseur ne répond pas : relance
- Si le chasseur ne répond pas à la deuxième convocation, pas de validation possible.
- Pour les étrangers si détenteurs d'une validation annuelle, obligation de suivre la formation

Peu de pratiques dites « *de loisirs* », peuvent se prévaloir d'un tel dispositif qui témoigne du sens des responsabilités des chasseurs et de leur implication pour limiter les accidents.

Pour Willy SCHRAEN, président de la FNC : « *la sécurité à la chasse est de la responsabilité de tous mais elle est aussi individuelle. Chacun d'entre nous, par son comportement, est responsable de l'image qu'il donne de la chasse.* »

LP PRECISION

ATELIER D'ARMURERIE

- Fabrication et customisation d'armes à feu
- Ventes d'armes, munitions et accessoires
- Montage et réglage d'optiques
- Entretien

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
Sur RDV uniquement Tél. 07.60.05.35.89

contact@lp-precision.com

www.lp-precision.com



INTERDICTION D'UTILISATION DES MUNITIONS DE PLOMB

QUELLES ÉCHÉANCES, POURQUOI, QUELLES ALTERNATIVES ?

L'interdiction des munitions utilisant du plomb était depuis un moment des bruits de couloir de l'administration européenne. Aujourd'hui cette rumeur n'est plus et l'Union Européenne légifère.

Depuis le 1^{er} juillet 2006 le tir de cartouches à grenailles de plomb est interdit dans un rayon de 30m d'une zone humide et sur le Domaine Public Maritime.

Un règlement européen adopté début 2021 interdit à partir du 15 février 2023 « *la possession et le tir de cartouches à grenailles de plomb dans un rayon de 100m de tout point d'eau ou zone inondable ainsi que sur le Domaine Public Maritime* ».

Le tir à balle n'est pas immédiatement concerné par cette interdiction à l'échéance 2023. Malgré tout, l'interdiction totale du plomb se prépare au sein de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) avec le lancement des consultations publiques, prémisse d'une future légifération. Cette nouvelle réglementation pourrait intervenir dans un laps de temps que nous pouvons estimer à 5 ans soit 2026. Cependant l'interdiction des balles contenant du plomb d'un diamètre supérieur à 5.6mm (soit l'ensemble des calibres utilisés à la chasse du grand gibier) pourrait être anticipée et ramenée à un délai plus court de 18 mois.

Cette harmonisation européenne des réglementations est à minima puisque chaque État membre pourra appliquer des restrictions plus importantes.

LA CAUSE, DEUX GROS MOTS : PLOMB ET SATURNISME

Selon nos informations, 27 000 tonnes de plomb seraient dispersées sur les sols européens du fait de leurs utilisations à la chasse et sur les stands de tir. Ce plomb serait à l'origine d'une pollution des milieux comme les zones humides et les cols de montagnes (lieux de passage migratoire), les stands de ball-trap etc.

La toxicité de ce plomb provoque par ingestion directe ou indirecte le saturnisme.

Chez l'Homme, il entraîne des douleurs abdominales, des encéphalopathies, des neuropathies périphériques, un

retard important de croissance du cerveau chez l'enfant et une perte de QI.

Chez les animaux, il entraîne un affaiblissement général et la mort.

La présence de grains de plomb sur les berges attire les oiseaux d'eau qui les absorbent, à la place des habituels petits cailloux. Une fois dans le gésier ils contribuent au broyage des graines ce qui provoque une intoxication.

Le récent rapport de l'ANSES de 2017/2018 a mis en évidence que le projectile qui traverse un grand gibier diffuse des fragments de plomb tout au long de son parcours. L'agence préconise de limiter de manière préventive (dans l'attente d'autres études éventuelles) la consommation de gibier sauvage à un maximum de 3 fois par an. Ce que ne précise pas l'agence, c'est que l'étude a pris en compte les chairs dans un environnement proche de la course de la balle, partie de venaison habituellement éliminée par les chasseurs et donc non consommée par l'Homme.

GYPAÈTES BARBUS ET AUTRES VAUTOURS

Une autre étude a mis en évidence que les rapaces de montagne sont sensibles au saturnisme, car ils consomment les entrailles et carcasses de grand gibier tué avec des balles de plomb. Leurs sucs gastriques très puissants et acides, adaptés à la digestion des os et carcasses pouvant être avariées, entraînent chez les vautours une assimilation et une diffusion facilitées du plomb dans leurs organismes.

Ce constat a été particulièrement révélé par le programme de réintroduction du Gypaète Barbu. En effet, avant d'être relâchés en milieu ouvert, les gypaètes étaient élevés en enclos nourris avec des morceaux de grands gibiers. Cette nourriture était issue principalement de la chasse. Les morceaux non consommables par l'être humain, à savoir les os décharnés mais aussi la venaison brûlée par la balle, le fameux « coup de balle » que personne ne veut, étaient offerts à l'appétit vorace des vautours engendrant ainsi la mort des premiers individus.

Zoom sur ...

UNE ÉVOLUTION DES MENTALITÉS

Officielles ou officieuses, ces informations sont le reflet d'une évolution des mentalités et une mise en évidence de l'exigence du consommateur.

A partir du 1^{er} juillet 2022, les marchands de gibiers britanniques cesseront d'acheter des animaux tués avec des munitions au plomb, certains d'entre eux anticipant ces mesures avec une mise en pratique dès ce 1^{er} août 2021.

En Allemagne, l'utilisation des munitions sans plomb est obligatoire dans les forêts publiques depuis plus de 5 ans.

PAR QUOI REMPLACER LE PLOMB ?

En ce qui concerne la grenaille, l'acier semble faire l'affaire dans les armes modernes. Pour ce qui est des munitions de grande chasse pour armes rayées cela semble plus complexe. Le cuivre et le zinc étant les plus utilisés par les fabricants actuels de munitions sans plomb, laissent apparaître une densité bien moindre que celle du fameux métal. Or, pour conserver sa vitesse, le nouveau projectile doit avoir la même densité. Le seul moyen de compenser est d'augmenter la longueur de la balle. Seulement, il y a des contraintes physiques : on ne peut augmenter indéfiniment la longueur de la balle puisque se pose la question de sa stabilité en vol.

Les premières munitions sans plomb laissent apparaître une vitesse en sortie de canon plus importante que celles au plomb du fait de leur légèreté. Cela entraîne donc la modification d'autres paramètres balistiques. Enfin et non des moindres, les nouveaux matériaux sont moins malléables et déformables que le plomb. Ce qui pousse les fabricants à innover pour obtenir une expansion satisfaisante du projectile favorisant une mort plus rapide de l'animal par la formation d'une cavité vulnérante importante.

A ce jour, toutes les manufactures de munitions proposent des balles alternatives au plomb avec de multiples innovations permettant le changement de matière première et la possibilité de s'adapter à la nouvelle réglementation européenne.

Des études sont en cours sur ces nouvelles munitions et feront très probablement l'objet de publications apportant ainsi des réponses scientifiques à ces questions de balistique intermédiaire et terminale sur lesquelles nous pourrions revenir.

DES ENJEUX D'ÉTHIQUE ET D'IMAGE POUR LES CHASSEURS

La dévalorisation de l'image du chasseur passe aussi par le fait de recommander à l'échelle européenne de limiter voire de s'abstenir (enfants et femmes en âge de procréer) de consommer de la venaison provenant de la chasse.

Cette évolution constante de la société et cette volatilité d'opinion nous obligent à prendre en considération ces enjeux sanitaires de santé humaine malgré les possibles excès de principe de précaution.

Le chasseur doit participer à l'amélioration de l'image de la venaison auprès du grand public, en développant la filière gibier de France.

Il doit aussi prendre en considération et contribuer à la préservation des espèces en danger comme le Gypaète.

Quoi qu'il en soit, nous entrons dans une aire de bouleversement sociétal nous poussant à changer nos pratiques malgré nous. Jusqu'où cela ira-t-il ? Nul ne peut avoir la réponse. Il semble néanmoins évident que nous devons garder, en chacun d'entre nous, cette éthique qui nous caractérise et fait que nous sommes des chasseurs honorables et passionnés.

Pierre PARDINI

ADCGG83

Sources : V. VOUZELAUD, G. BEDARIDA,
Réunion régionale ANCGG à Nîmes juillet 2021.



*Bourre spécifique acier et substituts
englobant la charge*



*le poinçon fleur de lys
synonyme d'épreuve acier*

CARTOUCHES CALIBRE 12

COURTE DISTANCE



UNITE 14€90
La boîte de 25 cartouches
Lot 4 boîtes 56€
Sur 14€ la boîte de 25 cartouches

S990 34G CONFORT
chambre 67 mm, bourre encaillée, distance optimale 35 m, charge 34 g, culot 16 mm, plomb/balle n° 6, 7, 8 vitesse 390 m/s Réf. 802725



UNITE 17€90
La boîte de 25 cartouches
Lot 4 boîtes 68€
Sur 17€ la boîte de 25 cartouches

S990 36G IMPACT
chambre 70 mm, bourre ARX, distance optimale 28 m, charge 36 g, culot 20 mm, plomb/balle n° 6, 7, 8, 9 vitesse 390 m/s Réf. 802750

CARTOUCHES CALIBRE 12

MOYENNE DISTANCE



UNITE 8€90
La boîte de 25 cartouches
Lot 4 boîtes 34€
Sur 8€90 la boîte de 25 cartouches

M100 32G
chambre 67 mm, bourre grasse, distance optimale 28 m, charge 32 g, culot 10 mm, plomb/balle n° 6, 7, 8, 9 vitesse 390 m/s Réf. 802745



UNITE 13€90
La boîte de 25 cartouches
Lot 4 boîtes 52€
Sur 13€ la boîte de 25 cartouches

M990 36G IMPACT
chambre 70 mm, bourre grasse, distance optimale 25 m, charge 36 g, culot 23 mm, plomb/balle n° 6, 8, 9 vitesse extra-fer vitesse 395 m/s Réf. 823845

CARTOUCHES CALIBRE 12

LONGUE DISTANCE



UNITE 7€60
La boîte de 25 cartouches
Lot 4 boîtes 28€
Sur 7€ la boîte de 25 cartouches

L300 32G
chambre 70 mm, bourre légère, distance optimale 30 m, charge 32 g, culot 10 mm, plomb/balle n° 4, 6, 7, 8, 10, 12 vitesse 390 m/s Réf. 802757



UNITE 11€90
La boîte de 25 cartouches
Lot 4 boîtes 44€
Sur 11€ la boîte de 25 cartouches

L990 36G IMPACT
chambre 70 mm, bourre à jeun, distance optimale 28 m, charge 36 g, culot 25 mm, plomb/balle n° 2, 4, 5, 6, 7 vitesse 390 m/s Réf. 802760

BALLES FUSIL

GRAND GIBIER



UNITE 13€90
La boîte de 10 cartouches
Lot 2 boîtes 27€
Sur 13,50€ la boîte de 10 cartouches

Balle Brenneke CALIZ
chambre 67 mm, précision balle 22 g, culot 16 mm, vitesse 405 m/s Réf. 829078



Prix Promo 12€90
La boîte de 5 balles
100 g / 100 m / 100 m
Balle Brenneke 5
Chambre 70 mm, Projection balle 24 g, balle sous-calibre, peut être utilisée dans tous les fusils, tout calibre. Réf. 811014

DECATHLON
FRÉJUS - TRANS EN PROVENCE - TOULON - OLLIOULES

MUNITION SANS PLOMB, LES NOUVEAUTÉS DE SOLOGNAC

Parce que la viande de gibier est une viande très saine, exempte de tous traitements médicamenteux, chez Solognac nous prônons sa valorisation. Aussi nous avons développé une gamme de munitions, pour carabine et fusil, sans plomb qui ne se désagrège pas dans le muscle et préserve ainsi toutes les qualités gustatives à la venaison.

BALLES CARABINE Sans Plomb

CALIBRE	CODE MODÈLE	PRIX	LOT DE 2	PRIX UNITAIRE LOT DE 2
BALLE 7 RM / C8*	8493893	53,90€	100€	50€
BALLE 7x54 / C8*	8493890	48,90€	91€	45,50€
BALLE 7x55R / C8*	8583356	53,90€	100€	50€
BALLE 308W / C7**	8583371	48,90€	91€	45,50€
BALLE 30-06 / C7**	8494307	48,90€	91€	45,50€
BALLE 300WM / C8*	8494306	53,90€	100€	50€
BALLE 8X57 / C8*	8606379	53,90€	100€	50€

-5% de remise pour l'achat de deux boîtes identiques **Geco, Norma, RWS...**

*Munitions de catégorie C8 : acquisition sur présentation de la licence de tir en cours de validité avec cachet du médecin ou permis de chasser avec validation annuelle de l'année en cours ou de l'année précédente.
**Munitions de catégorie C7 : acquisition sur présentation du récépissé de déclaration de détention de l'arme, et sur présentation de la licence de tir en cours de validité avec cachet du médecin ou permis de chasser avec validation annuelle de l'année en cours ou de l'année précédente.



OBSERVATIONS DE LOUPS

En 2020, grâce à vos observations, une nouvelle meute a pu être officialisée dans le département. Vous avez été très nombreux à nous faire remonter des informations, à tel point que la moitié des observations de loups dans le département l'année dernière ont été réalisées par les chasseurs.

L'espèce continue sa colonisation et ne cesse de progresser, nous avons besoin de vous pour le prouver. Observation visuelle, photo, carcasse d'animaux sauvages, crottes, tous les indices nous intéressent.

Vous pouvez nous transmettre vos informations sur notre site internet <https://www.fdc83.com/observation> ou en me contactant directement par téléphone Jean-Noël PHILIBERT 06.73.19.43.30

Scannez le QR code et accédez au site

OBSERVATIONS LOUPS
Via le site de la **FDC83**

LOUP

Pour scanner téléchargez une application de lecture d'un QR code sur :

UNE FÊTE PHARE POUR LA CHASSE APRÈS PRESQUE DEUX ANS DE PANDÉMIE



LE DIMANCHE 04 JUILLET A EU LIEU LA FÊTE DE LA DIANE SUR LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS. APRÈS PLUS D'UN AN DE PANDÉMIE VOICI ENFIN L'OCCASION DE NOUS RETROUVER ET D'ÉCHANGER SUR NOTRE PASSION "LA CHASSE".

Monsieur Marcel FOUQUE, président de la société de chasse "la Diane" de Roquebrune sur Argens a inauguré cette fête en remerciant Monsieur le maire, les élus et les services de la municipalité, Monsieur le conseiller



départemental Nicolas MARTEL, Monsieur Alain MILLANELLO l'administrateur de la FDC83, le père Guy MONTECH curé de la paroisse qui n'a pas eu l'autorisation de célébrer la messe de St Hubert, Monsieur Olivier CIAMOUS des Comités Communaux des Feux de Forêt (CCFF), les gardes particuliers, le pointer club, le club du porcelaine, la FACCC, les jeunes chasseurs et autres acteurs de cette manifestation. Il précise ensuite que cette année c'est les 90 ans de la société la "Diane Roquebrunoise».

Puis a suivi l'allocution de Monsieur le maire Jean CAYRON qui a commencé par exprimer les difficultés rencontrées pour organiser cette manifestation au vu des contraintes liées à la covid-19. Il a continué ainsi : " *Même si je ne suis pas chasseur, j'ai souhaité maintenir cette manifestation car je tiens à respecter les traditions locales, la chasse en est une. La chasse est la ruralité. C'est vous, chasseurs en grande majorité, qui avez la connaissance parfaite de vos territoires. Les chasseurs quoiqu'en disent certains sont les premiers témoins d'une forêt qui périlite et dans une période de réchauffement climatique vous êtes des lanceurs d'alerte. Vous êtes les premiers acteurs pour entretenir les pistes et souvent les premiers à aider nos sapeurs-pompiers lors des incendies [...] au delà des polémiques entre pro et anti chasse, il y a une grande marge de manœuvre pour la tolérance et le respect de l'autre. Moi qui fréquente les forêts à pied, en vtt et en quad, je n'ai jamais rencontré de problème.*"



Prise de parole ensuite de Monsieur le conseiller départemental Nicolas MARTEL :



« *Les notions de territoire, d'agriculture et de chasse que je connais bien et que je souhaite encourager sont les premiers vecteurs de notre ruralité. Je vous*

souhaite une belle journée de la fête de la chasse ainsi qu'une bonne ouverture des battues au sanglier qui sont nécessaires pour protéger nos cultures. »

Tout au long de cette belle journée ont eu lieu des démonstrations de chiens courants, de chiens d'arrêts, de chiens de rouge, une exposition, une nationale d'élevage du porcelaine et pour le plaisir de tous une animation présentant différentes espèces de rapaces.

La journée fut rythmée au son des musiciens de la troupe "Escapado" et il était agréable de découvrir de nombreux stands et d'y faire quelques emplettes.

Un petit groupe d'anti-chasse était présent en marge de la manifestation au bord de la route. Quelques chasseurs et notamment des jeunes sont allés à leur rencontre pour ouvrir le dialogue. Il a été notamment abordé le droit de chasse fortement méconnu du grand public. Ces jeunes chasseurs sont restés posés, calmes et respectueux tout au long de leurs propos. Voilà une réalité qui met à mal les clichés circulant notamment sur les réseaux sociaux et largement véhiculés par les animalistes.

En fin d'après-midi, une présentation de chasse à course avec le Rallye Crespin a eu lieu avec explications sur la communication non verbale entre chasseurs via les sonneurs de trompes. C'est ainsi qu'ils ont sonné diverses fanfares : le début de la chasse, le ferme, la fin de la chasse jusqu'à la curée (moment de récompense pour les chiens).

La journée s'est finie avec la remise des prix de la nationale d'élevage du club du porcelaine avec la participation de Monsieur le maire Jean CAYRON et le conseiller départemental Nicolas MARTEL.



DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021, CHASSEZ LES IDÉES REÇUES, DÉCOUVREZ LA NATURE AUTREMENT !

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU VAR AVEC LES SOCIÉTÉS DE CHASSE VOLONTAIRES DU DÉPARTEMENT, VA RECONDUIRE POUR LA HUITIÈME ANNÉE L'OPÉRATION D'ENVERGURE NATIONALE « UN DIMANCHE À LA CHASSE ». L'OPÉRATION SE DÉROULERA LE DIMANCHE 17 OCTOBRE.

Les sociétés de chasse organisatrices sont sur les communes de : **AMPUS, BORMES, BRIGNOLES, CARCES, COTIGNAC, DRAGUIGNAN, FREJUS, LE LUC, NEOULES, TRIGANCE, VINS et CANJUERS.**

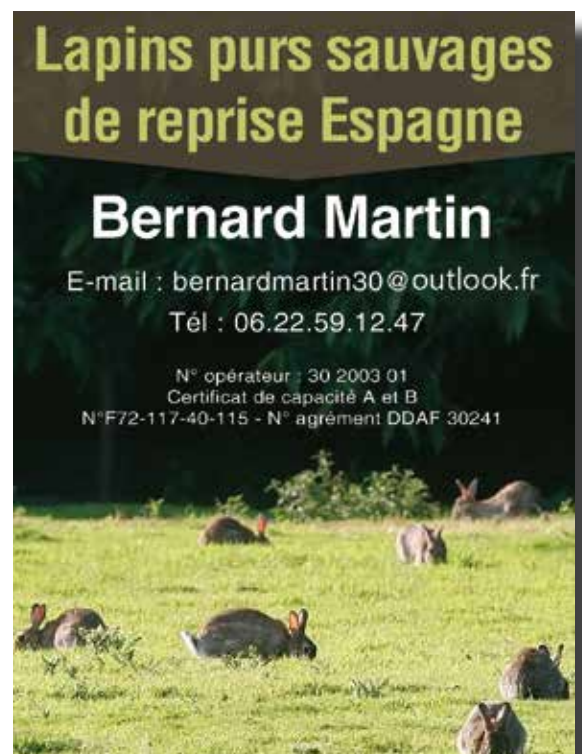
Cette opération consiste à proposer aux non-chasseurs de se plonger pour une matinée au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département : **battue au grand gibier ou petit gibier, chasse à l'approche du grand gibier, chasse au lapin au chien courant sans fusil, chasse des migrateurs.** Cette opération veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique.

L'opération est **réservée aux non-chasseurs** qui peuvent s'inscrire selon le secteur ou le mode de chasse retenu, **au plus tard le 11 octobre**, auprès de la fédération, par téléphone uniquement au 04.22.60.83.83 poste 6.

Un courrier de confirmation sera envoyé précisant le lieu et l'heure du RDV.

La participation est gratuite, sans autre formalité que de devoir réserver.

Pour les participants à cette journée, l'inscription à l'examen du permis de chasser dans le Var sera offerte.





CHERS AMIS CHASSEURS,

Je viens, par ces quelques lignes, m'adresser aux jeunes de 16 à 35 ans car, comme nos statuts l'exigent, il faut être dans cette tranche d'âge pour pouvoir adhérer à notre association. Cependant en préambule, je voudrais remercier l'ensemble de nos soutiens, notamment les présidents de sociétés que nous avons rencontrés et ceux que nous allons voir. Je m'étais engagé à ce qu'on vous rencontre tous, donc mon conseil d'administration et moi-même, nous respecterons cet engagement et viendrons à votre rencontre. Votre aide est primordiale ! Je tiens également à remercier l'ensemble de la FDC83 au travers du président Laurent FAUDON et de son conseil d'administration, ainsi que son directeur Bruno GIAMINARDI avec le personnel administratif et technique pour leur soutien sans faille.

Avec mon conseil d'administration nous savons la tâche qui est la nôtre, nous gardons à l'esprit trois grands objectifs : augmenter nos rangs de jeunes chasseurs, améliorer l'image de la chasse et surtout faire perdurer notre passion, nos traditions et notre ruralité. Comme vous le savez, nous sommes attaqués quotidiennement et aujourd'hui nous devons réagir et ne plus être discrets dans nos campagnes. La communication et l'information vont devenir de plus en plus importantes et indispensables ! Je ne vous apprends rien, la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an bloque énormément de choses et de ce fait nous n'avons pu participer qu'à trois journées de salons ou de fêtes de la chasse avec notre stand pour venir à votre rencontre. Dès que les conditions le permettront, nous reprendrons nos activités.

Chers amis jeunes chasseurs, permettez-moi de remercier l'ensemble de mon conseil d'administration pour le travail fourni, pour les actions menées et celles qui vont l'être. Soyez-en sûrs, vous êtes bien représentés !

De ce fait chers jeunes chasseurs, je vous demande dès aujourd'hui de nous suivre sur les réseaux sociaux, Facebook et Instagram ainsi que sur notre site internet pour pouvoir remplir le formulaire d'adhésion et nous rejoindre. Une fois que vous serez adhérents, nous vous contacterons pour vous donner les cadeaux de bienvenue, vous expliquer nos actions et surtout pour vous connaître !

A travers cela et pour que notre parole soit écoutée, soyons un maximum à adhérer à notre Association des Jeunes Chasseurs du Var.

On a besoin de vous !

Je compte sur vous, on compte sur vous ! Adhérez !

Adrien DOVETTA,
Président des Jeunes Chasseurs du Var



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'UTILISATION DES PISTES DFCI ET LA PÉNÉTRATION DANS LES MASSIFS.

Toutes les pistes en forêt ne sont pas des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Les pistes DFCI sont reconnaissables au panneau DFCI avec numéro de la piste et au panneau BO (rond blanc cerclé de rouge) qui interdit toute circulation.



Peut-on circuler sur les pistes DFCI ?

Non, les pistes DFCI sont interdites à toute circulation, toute l'année. Seuls les véhicules chargés d'une mission de service public, les propriétaires des parcelles traversées ou desservies et les ayants-droits peuvent les emprunter.

Les chasseurs peuvent-ils utiliser les pistes DFCI pour l'exercice de la chasse ?

Oui, mais à certaines conditions. Les chasseurs ont la qualité d'ayant-droit uniquement lors de l'exercice de la chasse, et sur les seules pistes DFCI qui traversent ou desservent les parcelles pour lesquelles ils sont détenteurs du droit de chasse. L'usage des pistes DFCI par les chasseurs sera limité au strict nécessaire. L'exercice de la chasse comprend l'accès aux lieux de chasse, le transport des animaux abattus, la recherche des chiens courants, la recherche par un conducteur agréé du grand gibier blessé et l'entretien des aménagements cynégétiques.

Qu'est-ce qui reste interdit pour les chasseurs ?

Les chasseurs ne sont pas autorisés à utiliser les pistes DFCI sur un territoire où ils ne sont pas détenteurs du droit de chasse. Ils ne peuvent pas non plus utiliser ces pistes pour des motifs autres que l'exercice de la chasse (promenade, cueillette des champignons, etc.).

Qu'en est-il de la fermeture des massifs en période estivale ?

QUE DIT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 Juin 2018

ARTICLE 7 : PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX DE RISQUE

Du 21 juin au 20 septembre, l'accès à l'ensemble des massifs forestiers du Var est réglementé suivant le niveau de risque feu de forêt fixé quotidiennement par la préfecture du Var. Les dates d'ouverture et/ou de clôture de la campagne estivale pourront être modifiées en fonction des conditions climatiques à la demande du préfet de zone de défense sud. Pour l'application du présent titre, le département du Var est divisé, en 9 massifs de risques incendie :

1 - Monts Toulonnais	6 - Centre-Var
2 - Sainte Baume	7 - Plateau de Canjuers
3 - Haut-Var	8 - Estérel
4 - Corniche des Maures	9 - Îles d'Hyères
5 - Maures	

À partir des prévisions spécialisées de Météo France, la préfecture du Var émet quotidiennement une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif. Cette carte est consultable tous les jours à partir de 19h00 pour le lendemain sur le portail internet de l'État dans le Var.

Quatre niveaux de risque sont distingués par un code couleur :

Risque **Faible et Léger** (couleur **verte**),
 Risque **Modéré** (couleur **jaune**),
 Risque **Sévère** (couleur **orange**),
 Risque **TRÈS SÉVÈRE ET EXTRÊME** (couleur **rouge et rouge avec un E noir**).

ARTICLE 8 : ACCÈS AUX MASSIFS

L'accès aux massifs forestiers (pour les piétons et les véhicules) est réglementé de la manière suivante :

Couleur **verte** : accès **autorisé**.

Couleur **jaune** : accès **autorisé**.

Couleur **orange** : accès **DÉCONSEILLÉ**.

Couleur **ROUGE** et **ROUGE avec un E noir** l'accès (y compris par la mer) est **INTERDIT** hors ZAPEF (Zones d'accueil du public en forêt autorisées, à savoir Toulon-Faron ; Calanque Port d'Alon et Cascade de Sillans)

LA CHASSE EST DONC DE FAIT :

AUTORISÉE les jours où :

Nous sommes en couleur **verte** et **jaune**.

Déconseillée les jours **orange**.

INTERDITE les jours classés en **ROUGE** et **ROUGE avec un E noir** (pour **Extrême**).

ATTENTION AU MOMENT DE L'IMPRESSION DE CE NUMÉRO, POUR LA SAISON 2021-2022, LE PRÉFET DU VAR N'A TOUJOURS PAS PRIS D'ARRÊTÉ DÉROGATOIRE À CETTE INTERDICTION

Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Le non-respect des dispositions rappelées ci-dessus constitue une infraction passible d'une amende à 135 €. Les contrôles sont fréquents et cette infraction peut être verbalisée en relevant simplement le numéro d'immatriculation du véhicule incriminé.

CARTE RISQUE INCENDIE VISIBLE SUR LE SITE « FDC83 »

POUR RAPPEL !

« Il est interdit à toute personne placée à portée d'arme à feu d'un champ de vignes de tirer dans sa direction ou au-dessus du 15 août au premier samedi d'octobre inclus » ! Cela étant le texte officiel figurant sur l'arrêté général d'ouverture et de fermeture pour la saison 2021/2022. Pour cette saison la date retenue pour l'ouverture des vignes est donc le : **Dimanche 3 Octobre 2021**.

- Cette interdiction est prolongée d'autant, tant que la parcelle concernée n'est pas vendangée.

- Elle peut également l'être sur décision du maire concernant la sécurité public.

Nécrologie - Hommage

RAYMOND CANOLLE, UN ANCIEN ADMINISTRATEUR DE LA FDC83, NOUS À QUITTÉ

Aujourd'hui ici à Bras, la chasse varoise est en deuil. Elle vient de perdre l'un de ses plus anciens et très fidèles serviteurs, Monsieur Raymond CANOLLE, médaillé à plusieurs reprises par la FDC83.

Raymond, tu es né à Bras le 21 mars en 1927, dans une famille de chasseurs et d'agriculteurs, à cette époque-là l'on était très souvent les deux. Très tôt tu as lié ta vie de rural dans ton village et ta passion dévorante pour la chasse.

Conseiller municipal et président de la coopérative vinicole, tu as rejoint le conseil d'administration de la FDC83 en 1985 comme responsable du secteur Barjols-Tavernes, puis rapidement tu as été élu comme trésorier adjoint.

Des responsabilités t'ont été confiées dans le délicat problème relationnel entre le monde agricole et la chasse sur les dossiers des indemnisations de dégâts de grand gibier en général et de sangliers en particulier.

Président de la société de chasse de Bras à plusieurs reprises et durant plus de 20 ans, chef de battue, l'on citait très souvent la battue de «CANOLLE» en exemple. Tu as su de main de maître diriger cette équipe et tu as formé de nombreux jeunes chasseurs en leur faisant partager ton savoir et ta passion. Il y a encore moins de 2 ans tu validais ton permis de chasser. Tu as fait partie de cette génération qui a connu la période bénie où le lapin pullulait et le petit gibier était roi.

Toutefois, déjà à cette époque, une poignée de

chasseurs dont tu faisais partie traquait la bête noire, les sangliers étaient rares et leur chasse étant très difficile, les battues étaient organisées de village en village par les mêmes chasseurs.

Mais tu as aussi connu la période où le sanglier a remplacé le lapin et où l'arrivée de nombreux chasseurs non expérimentés a révolutionné cette chasse à ce moment-là où on a eu besoin de chasseurs confirmés comme toi, étant l'époque de nombreuses battues très prisées par les chasseurs avec d'importants prélèvements.

Bousculé par un sanglier tu t'étais retrouvé à l'hôpital, blessé ensuite par un accident de chasse, rien n'avait altéré ta passion pour cette chasse jusqu'à ces dernières années.

Mais aussi, tu as partagé à Bras 72 ans de mariage avec ton épouse pour laquelle tu as eu beaucoup de gentillesse et d'attention avant de la perdre, il y a quelque temps.

Raymond, merci pour tout ce que tu as fait pour la chasse varoise, repose en paix dans cette terre brassoise que tu as tant aimée avec la satisfaction du devoir bien accompli.

Adieu mon ami Raymond ! À tes sœurs, ton frère et toute ta famille, les membres du conseil d'administration et le personnel de la FDC83 vous présentent leurs sincères condoléances et vous assurent de toute leur affection dans la très douloureuse épreuve que vous traversez.

Marc MEISSEL, Président d'honneur



LE CABANON

Quel plaisir quelle joie pour les neurones
D'être propriétaire d'une mini parcelle de l'hexagone
Ils rêvent profondément, avec passion la nuit
De vivre admirablement, dans un petit paradis.
Si toutefois, je ne réussissais pas à l'atteindre,
Je l'avais découvert de mon vivant, sur terre.
Au lever, au petit matin, mes narines sont enivrées
Par l'odeur de foin, thym, romarin et chicorée.
Pendant que d'agréables gazouillements
Parviennent avec une extrême finesse caresser mes tympans
 Aussitôt j'aperçois de tendres mésanges, rouges-gorges
 Sautillant au sol, picorant des grains d'orge
 Tombés lors du fauchage des céréales.
Pendant que des tourterelles roucoulent
 Dans les grands pins qui les abritent
 Merles, pies, geais et faisans
 Manifestent leur joie de vivre dans différents champs.
 Nous sommes au cœur de la Sainte Baume
 Toute cette flore et faune me mettent au cœur du baume.



Pierre BAGNIS



Fédération Départementale des Chasseurs
du Var (83)

Le changement d'heure d'été a été appliqué.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

Chasse d'exception Camargue

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités.

Excellent rapport qualité/prix : 500 €/journée repas inclus.

Ambiance conviviale, grand moment de plaisir.

Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

Élevages de gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19

et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

Domaine de Villonne

Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale.

Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE.

Abonnement saison. Tél. 06.09.44.48.50

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

SEPTEMBRE				OCTOBRE				Novembre			
M	1	7:00	20:11	V	1	7:33	19:17	L	1	7:11	17:27
J	2	7:01	20:09	S	2	7:34	19:15	M	2	7:12	17:26
V	3	7:02	20:07	D	3	7:35	19:13	M	3	7:13	17:25
S	4	7:03	20:05	L	4	7:37	19:12	J	4	7:14	17:24
D	5	7:04	20:04	M	5	7:38	19:10	V	5	7:16	17:22
L	6	7:06	20:02	M	6	7:39	19:08	S	6	7:17	17:21
M	7	7:07	20:00	J	7	7:40	19:06	D	7	7:18	17:20
M	8	7:08	19:58	V	8	7:41	19:05	L	8	7:20	17:19
J	9	7:09	19:56	S	9	7:42	19:03	M	9	7:21	17:18
V	10	7:10	19:55	D	10	7:44	19:01	M	10	7:22	17:17
S	11	7:11	19:53	L	11	7:45	18:59	J	11	7:23	17:16
D	12	7:12	19:51	M	12	7:46	18:58	V	12	7:25	17:15
L	13	7:13	19:49	M	13	7:47	18:56	S	13	7:26	17:14
M	14	7:14	19:47	J	14	7:48	18:54	D	14	7:27	17:13
M	15	7:15	19:46	V	15	7:49	18:53	L	15	7:29	17:12
J	16	7:16	19:44	S	16	7:51	18:51	M	16	7:30	17:11
V	17	7:18	19:42	D	17	7:52	18:50	M	17	7:31	17:10
S	18	7:19	19:40	L	18	7:53	18:48	J	18	7:32	17:09
D	19	7:20	19:38	M	19	7:54	18:46	V	19	7:34	17:08
L	20	7:21	19:37	M	20	7:56	18:45	S	20	7:35	17:08
M	21	7:22	19:35	J	21	7:57	18:43	D	21	7:36	17:07
M	22	7:23	19:33	V	22	7:58	18:42	L	22	7:37	17:06
J	23	7:24	19:31	S	23	7:59	18:40	M	23	7:38	17:06
V	24	7:25	19:29	D	24	8:00	18:39	M	24	7:40	17:05
S	25	7:26	19:28	L	25	8:02	18:37	J	25	7:41	17:04
D	26	7:27	19:26	M	26	8:03	18:36	V	26	7:42	17:04
L	27	7:29	19:24	M	27	8:04	18:34	S	27	7:43	17:03
M	28	7:30	19:22	J	28	8:05	18:33	D	28	7:44	17:03
M	29	7:31	19:20	V	29	8:07	18:32	L	29	7:45	17:02
J	30	7:32	19:19	S	30	8:08	18:30	M	30	7:47	17:02
				D	31	7:09	17:29				

	FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €
	FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
	FORFAIT ANNONCE NON CADREE	50 €
	FORFAIT ANNONCE ENCADREE AVEC UNE IMAGE	80 €
	LES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS ET DONS DE CHIEN)	

HERBIN

FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES

DÉPÔT DE CARCÈS

ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS

Tél. 06 73 69 36 17

www.clotures-herbin.fr

www.clotures-electriques.com

LA CHASSE UNE PRATIQUE MILLÉNAIRE, QUI SE DISTINGUE PAR SON RÔLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ.

Le magazine de la FDC83, c'est 4 parutions dans l'année.

C'est plus de 15 000 foyers touchés

Être partenaire de la FDC83,

c'est un échange de liens sur le site internet

et un échange privilégié



ALORS N'HÉSITEZ PAS, venez réserver dès à présent

Votre emplacement publicitaire dans notre revue
Nous confier vos encarts publicitaire
Et bientôt profiter d'une nouvelle offre digitale

Contacter nous :

Par mail

mag@gmail.com

Par téléphone

07.88.57.84.82.

